



HAL
open science

Eglise paroissiale, cimetière et castrum en bas Languedoc (Xe-XIIe s.)

Monique Bourin, Aline Durand

► To cite this version:

Monique Bourin, Aline Durand. Eglise paroissiale, cimetière et castrum en bas Languedoc (Xe-XIIe s.). FIXOT Michel et ZADORA-RIO Elisabeth. L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales. Actes du IIIe congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989), 46, Société d'Archéologie médiévale et Maison des Sciences de l'Homme, pp.98-106, 1994, Documents d'archéologie française, 2-7351-0504-0. halshs-01576381

HAL Id: halshs-01576381

<https://shs.hal.science/halshs-01576381>

Submitted on 23 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

2.5 Eglise paroissiale, cimetière et castrum en bas Languedoc (Xe-XIIe s.)

Monique Bourin, Aline Durand

Citer ce document / Cite this document :

Bourin Monique, Durand Aline. 2.5 Eglise paroissiale, cimetière et castrum en bas Languedoc (Xe-XIIe s.). In: L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales. Actes du IIIe congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989) Caen : Société d'Archéologie Médiévale, 1994. pp. 98-106. (Actes des congrès de la Société d'archéologie médiévale, 3);

http://www.persee.fr/doc/acsam_0000-0000_1994_act_3_1_1047

Document généré le 13/04/2016

Résumé

2.5 Eglise paroissiale,
cimetière et castrum en bas Languedoc (xe-xne s.)

M. BOURIN, A. DURAND

Durant le Xe s., les sources écrites bas- languedociennes montrent une amorce de regroupement de l'habitat autour de l'église ou du cimetière. Mais, déjà, la séparation topographique entre le pôle politique et le centre religieux est en germe. A partir de l'an mille, la révolution castrale dissocie la structure politique de l'encadrement religieux qui manifeste un grand conservatisme. L'aire ecclésiale est rejetée hors de l'enceinte castrale. Le phénomène est très marqué pour les jeunes castra de relief. Au XIIe s., l'église revient dans le castrum de plaine devenu village, mais le plus souvent en situation marginale, au barry ou dans le cinctus inferior. Dans l'arrière-pays, avec l'édification des chapelles castrales, le couple église-cimetière se rompt définitivement.

Abstract

2.5 Parish church, cemetery and castrum in Southern Languedoc (Xth-XIIth c.)

M. BOURIN, A. DURAND

During the tenth century, written documents from southern Languedoc demonstrate that habitations begin to regroup around churches or cemeteries. A topographical separation between political and religious centers, however, also begins to develop. From the year 1000, the castrai revolution disassociates the political structure from the conservative religious organizations with churches relocated outside the castrai precinct. The phenomenon is most evident in new castra built on elevated sites. By the twelfth century, churches built on lower elevations (plains and valley sites) return to the castra, but occupy marginal positions in the outer precinct zone. In provincial zones, the church-cemetery link is definitively broken by the establishment of castrai churches.

2.5 *Église paroissiale, cimetière et castrum en bas Languedoc (X^e-XII^e s.)*

Monique BOURIN, Aline DURAND

2.5.1 Introduction

Le regroupement de l'habitat est, à partir de la seconde moitié du X^e s., l'un des phénomènes marquants de l'histoire médiévale bas-languedocienne ; il imprime au paysage une double caractéristique :

- une organisation de l'espace en une mosaïque de finages fortement polarisés autour du village : dans chaque finage, les hameaux et quelques mas isolés ne constituent pas un véritable contrepoids, ni démographique ni économique, moins encore politique, à l'agglomération castrale ;
- le village qui se forme alors possède une morphologie spécifiquement méditerranéenne, celle du *castrum*, village groupé et fortifié.

Au terme de l'évolution, cette forme d'habitat concerne l'ensemble de la région, mais l'uniformité morphologique est loin d'être la règle, ou du moins elle n'est que globale. Le perchement du village, plus ou moins net, parfois nul, est l'une des variables. La place de l'église paroissiale en est une autre, dont la genèse est complexe. L'histoire topographique de ces processus, telle que les documents écrits et les observations des villages actuels permettent de la reconstituer, se déroule en trois phases à partir de la fin du IX^e s. : l'amorce du groupement (X^e s.), le triomphe du *castrum* (XI^e s. et début XII^e s.), puis, à partir de la deuxième moitié du XII^e s., l'achèvement de l'urbanisme castral.

2.5.2 Le X^e s. : la polarisation de l'espace

Les sources écrites du bas Languedoc commencent avec la domination carolingienne de la région. Il faut tout attendre des études archéologiques pour la période antérieure et beaucoup encore pour celles qui sont abordées ici.

Au cœur de l'histoire de l'habitat antérieur à l'an mille, il y a la *villa*. L'ambiguïté du mot pèse sur notre compréhension de l'histoire du X^e s. En effet, la *villa* est à la fois un finage, limité sans doute d'une manière non linéaire, mais approximative, par le finage des autres *villae*, mais elle est aussi un terroir cultivé auquel des garrigues peuvent échapper¹ et dont on connaît mal les statuts. Ses limites sont connues des contemporains, mais l'étendue de la *villa* est pourtant sans cesse remaniée : de nouveaux terroirs s'y adjoignent, d'autres en sortent pour constituer des *villae* autonomes, suivant des processus très difficiles à cerner. Les unes ont un terroir perçu comme une unité, la *villa* est alors décrite comme un *terminium*. D'autres, plus rares, ont probablement un dessin plus complexe et sont faites de plusieurs *terminia*. La *villa* est un organisme vivant et complexe, cadre fondamental de la vie rurale.

Dans ce pays dont la christianisation est ancienne, un schéma idéal ferait correspondre *villa* et *parochia*. La réalité est tout autre ; d'abord parce que le terme de *parochia* pour décrire une circonscription religieuse est rare dans les textes antérieurs au XI^e s. finissant ; ensuite parce que, s'il est vrai que certaines *villae* ont leur église, toutes ne disposent pas de cet équipement religieux dès le X^e s. et certaines en ont plusieurs².

ABRÉVIATIONS

ADBR : archives départementales des Bouches-du-Rhône.

ADG : archives départementales du Gard.

ADH : archives départementales de l'Hérault.

ADHG : archives départementales de Haute-Garonne.

BN : Bibliothèque nationale (Paris).

2.5.2.1 Eglise et nécropole

Il n'y a pas plus de liaison univoque entre *ecclesia* et nécropole qu'il n'y en a entre *villa* et *ecclesia*. Certaines églises n'ont pas réuni autour d'elles les tombes des fidèles. Nombre d'églises rurales, disséminées aujourd'hui dans les campagnes et dont le vocable et le bâtiment révèlent l'ancienneté, ne paraissent pas avoir comporté d'enclos cimetériel à proximité (Giry 1983). D'ailleurs les actes distinguent les églises cédées avec le cimetière et celles pour lesquelles une telle précision est absente ⁵.

Là où les *cimiteria* sont mentionnés, au singulier parfois mais souvent au pluriel, ils ne voisinent pas, dans l'énumération des biens rattachés à l'alleu ou à la *villa*, avec l'église elle-même, mais avec les *celle*. Ainsi, en 937, la *villa* de Boujan, comprend : « *ipsa ecclesia tota, cum cellis, sacchariis, cimiteriis, casis, casalibus [...]* » ; l'église Saint-Amans, dans la *villa* dite *Romolanicus*, est donnée « *cum cellis, cimiteriis, decimis, primiciis* » ⁶.

Le sens de *cimiteria* n'est pas toujours parfaitement clair. Il comporte à la fois une notion locale et un aspect fiscal, celui-ci l'emportant au cours du XI^e s. Désormais, les divers revenus ecclésiastiques, dîmes, prémices et autres, s'intercalent dans l'inventaire des biens cédés entre l'*ecclesia* et les *cimiteria*. Cette première partie de l'énumération se clôt sur la notion d'*ecclesiasticum* ou autre *honor* et fief presbytéral qui résume les droits ecclésiastiques.

Si la réunion en un même site de la nécropole et de l'église n'est pas systématique, elle n'en est pas moins fréquente dans le bas Languedoc du X^e s. ; elle constitue un pôle de grande importance dans le processus originel de rassemblement de l'habitat.

2.5.2.2 La polarisation du terminium villae

De nombreux indices manifestent une polarisation croissante du *terminium* de la *villa*. Qu'un chemin soit appelé le Chemin d'Esclatian à Sauvian ⁵ alors que ces *villae* se jouxtent, révèle que le *terminium* de chacune d'elles est un espace non pas homogène mais centré.

Assurément, l'église pèse d'un poids particulier dans le terroir de la *villa*. Dès lors qu'elle existe, ce qui n'est pas toujours le cas, elle est presque toujours indiquée comme le premier des éléments constitutifs de celle-ci. Dans quelques cas, son poids est renforcé par une fortification (fig. 1). Ainsi en va-t-il à Médeilhac dès le milieu du X^e s. ⁶, ou à Vias en 973 ⁷. A Saint-Bauzille d'Esclatian, l'église est associée à une tour, un puech (éminence topographique), une *cella*, un cimetière, des vignes et des terres ⁸. A Chaucs, l'ancien *castrum* des temps carolingiens se résume de plus en plus à une tour associée à l'ancienne église Saint-Martin ⁹. Dans l'arrière-pays également, l'église perchée de Fozzières est fortifiée et flanquée d'une tour, tout comme celle de Soubès ¹⁰.

Une église seule, quelque peu perchée, est aussi un pôle spatial ressenti comme un lieu fort. Ainsi l'église Saint-Pons, que le vicomte de Béziers destine, parmi d'autres *castra* et

villae fortes, à sa femme Arsinde, dans son testament de 990. Sur le modèle des autres lieux pour lesquels il énonce en premier la fortification comme centre du bien, il indique « *ecclesia que vocant Sancti Poncii cum ipso poio et ipsa villa quae vocant Maloscanos cum ipsa ecclesia quantum ibidem habeo* » (HGL, t. V, col. 316 ; Cart. Béziers, n° 49 : 54). Mais il est aussi d'autres points forts laïcs dépourvus de tout bâtiment ecclésial, comme à Aumes en 1007 ou Lignan en 977 ¹¹.

Deux pôles proches, laïc et ecclésiastique, peuvent se concurrencer. Ainsi dans les *villae* voisines de *Romolanicus* et de Teulet. *Romolanicus* est une vaste *villa*, peu structurée, pourvue de plusieurs *celle* et *cimitaria* et d'un *terminium* adjacent, *Erignanum* (Cart. Aniane, n° 275 : 401 [972-978]) ; elle est dominée par l'église Saint-Amans. Sous cette église Saint-Amans, la *villa* de Teulet comporte, outre des manses et des terres, une tour (Cart. Aniane, n° 314 : 432-433 [978]). De même à Aubaigues : l'église Saint-Etienne, aujourd'hui de Gourgas, s'oppose à la tour de Bernard de *Alba Aqua* ; comme pour accentuer la disparité, les deux biens sont donnés séparément dans le testament de Saint-Fulcran, l'église s'insère dans une première énumération de biens religieux et la tour en clôt une seconde ¹².

Cette double polarité, bâtiment ecclésial d'une part, fortification laïque d'autre part, se manifeste dans le testament du vicomte de Béziers en 990. Chaque *castrum* ou chaque *villa* est donné accompagné de l'église ; le couple n'est pas rompu, mais la dualité constatée. La même année, le déguerpissement du même vicomte en faveur de l'abbaye Saint-Thibéry montre que cette dualité est topographique : « *castrum que vocant Paulianum totum et ab integrum revertatur ad Sanctum Tiberium et ecclesia que est constructa in honore Sancte Marie in eadem villa* » (HGL, t. V, col. 314 ; Cart. Béziers, n° 46 : 49). Le *castrum* (et son district judiciaire) est d'une tout autre nature que la *villa* à l'intérieur de laquelle, en un point différent de l'emplacement du *castrum*, une église a été édifiée. Cette dualité *villa-castrum* est très fréquemment attestée pendant le XI^e s. Parmi de multiples exemples, on citera Mèze, Loupian, Pignan, Popian etc.

2.5.2.3 Le regroupement de l'habitat

La polarisation de l'espace est accompagnée d'un certain regroupement de l'habitat. L'apparition de l'expression « *in ipsa villa* » succédant, dans la même phrase, à « *in villa de* » montre que sous le mot de *villa* on désigne à la fois une étendue de territoire cultivé par un groupe de paysans et un lieu précis, à l'intérieur de cette étendue, dans lequel l'habitat a commencé à se regrouper ¹³.

L'église est parfois, mais pas toujours, ce pôle de rassemblement. Rassemblement à Bitignan, suivant un modèle qui évoque les formes repérées récemment dans l'Aude par survol aérien (Passelac 1984 ; Baudreu 1986, 1987 ; Cazes 1987) (fig. 1) ; au milieu du XI^e s., elle est décrite entourée d'un *circuitus*. Cet enclos ceinture un *atrium* et des maisons existantes et à venir ¹⁴. Mais un siècle plus tôt, l'église Saint-Geniès, dans la *villa* de *Cuminianum*, jouxtait un champ et une fontaine ¹⁵.

Plus à l'est, à Quilhan ou Générac, le *mansus cum curte* ou la *mansio cum curte* s'installent à proximité de l'église (Cart. Nîmes, n° 60 : 101 [961] ; n° 97 : 154 [fin X^e-tout déb. XI^e s.]). L'espace bâti, s'il devient de plus en plus présent aux abords du lieu de culte, n'en demeure pas moins relativement lâche, troué de cours, jardins et parcelles cultivées. Même lorsque l'église est associée à un embryon de fortification ou qu'elle fonctionne elle-même comme un point perché et fort, elle n'apparaît pas encore systématiquement comme le centre d'un ensemble de maisons. A Médeillan, à Vias, à Saint-Pons ou Chaucs, les maisons ne sont pas indiquées auprès de l'église. Ni autour de Saint-Bauzille à Esclatien, pas plus d'ailleurs qu'autour de la tour laïque d'Aumes, tandis que la *villa* forte de Lignan rassemble déjà les hommes.

Le bas Languedoc connaît donc au moins dès le X^e s. une polarisation de l'espace qui est l'amorce d'un processus de concentration de l'habitat. Le phénomène semble d'une inégale intensité : plus précoce auprès du littoral et, d'une manière générale, dans les parties basses anciennement mises en valeur. Mais même là, des *villae* ne sont pas rares où l'habitat dispersé reste la règle.

Cette polarisation se fait partiellement autour de l'église, à laquelle est adjointe parfois une tour et un ensemble fortifié. Partiellement aussi autour d'autres centres fortifiés ou non, sans liaison topographique avec l'église, soit que la *villa* n'en dispose pas, soit qu'un site plus adéquat soit préféré. D'emblée, l'église ne s'impose ni comme le site inévitable de la nécropole, ni comme le centre privilégié de la *villa*. La dissociation topographique entre pôle politique et centre religieux est amorcée.

100

2.5.3 *Le triomphe du castrum dans le processus de regroupement*

Dans le courant du XI^e s. survient la « révolution castrale » qui est d'abord un démembrement de l'autorité en châtelaineries. Jusqu'à la fin du XI^e s., et pendant encore la première moitié du XII^e s. dans les pays de Montpellier et de Nîmes, le *castrum* et son doublet, *castellum*, désignent le support de l'autorité banale. La multiplication des *castra* est dominée par quelques familles étroitement apparentées ; elle se fait au rythme de l'émergence des branches cadettes (Duhamel-Amado, thèse en cours).

Pendant ce siècle, l'essor démographique et la tendance au regroupement des hommes transforme les *villae*. Nombre d'églises « *in ipsa villa* » semblent désormais entourées de maisons, même parmi celles qui connurent par la suite anémie et disparition. Les exemples deviennent plus fréquents de maisons jouxtant l'église. Ainsi à Lestrang, vers 1075, des maisons se sont construites derrière l'église Sainte-Marie (Cart. Aniane, n° 271 : 396 ; n° 202 : 423) ; à Corbian, en 1147, puis vers 1190, des manses jouxtent l'église Saint Martin (Cart. Agde, n° 256 : 239 ; n° 272 : 244) ; à Pomérols, en 1160, l'église et le manse du chapelain confrontent un autre manse (Cart. Agde, n° 288 : 259) ; à Pinet, en 1118, l'église jouxte une pièce de terre,

mais à la fin du siècle, le pouillé du chapitre d'Agde indique cellier et manse à côté de l'église (Cart. Agde, n° 279 : 250 ; n° 353 : 328).

En ces temps précoces, le *castrum* a une allure et une fonction bien différentes. Il est le repaire des *milites*, puis il perd ce caractère primitif de résidence des petites compagnies guerrières pour abriter aussi une population civile, ministérielle ou agricole, toujours plus nombreuse. Plusieurs enceintes s'y construisent successivement autour d'une partie sommitale, nettement aristocratique, *cinctus superior*, ou *castlar*, ou simple *caput castris*.

Certains de ces *castra* sont conçus d'emblée comme les héritiers d'une *villa* matricielle ; ils en gardent la toponymie romane (fig. 1). Dans leur *terminium*, celui de la *villa* représente une part essentielle. Leur site n'est jamais très éloigné de ce lieu du terroir qu'on désignait comme « *in ipsa villa* ». Ces *castra* sont situés essentiellement dans les zones basses, et s'ils ont choisi une petite éminence comme site, leur perchement est à peine perceptible dans la masse actuelle des maisons.

En revanche, d'autres *castra* croissent comme des lieux neufs ; ils ne reprennent le nom d'aucune *villa*. Leur toponyme en -mont ou -pui énonce leur caractéristique principale, le perchement (fig. 1). Il rompt avec les formes traditionnelles de l'onomastique. Bien que quelques églises perchées aient été le noyau de tels *castra*, la plupart de ces nouveaux sites castraux sont en rupture topographique avec les églises préexistantes (fig. 2).

2.5.3.1 *Les nouveaux sites perchés*

Les plus nombreux appartiennent aux zones de garrigues et aux premiers contreforts du Massif central ; on les trouve aussi sur les concrétions villafranchiennes du bassin de l'Orb ou de la moyenne vallée de l'Hérault. Le relief compartimenté se prête mieux au perchement et la mise en valeur, moins intense jusque dans le courant du XI^e s., a donné moins d'inertie à l'ancienne répartition de l'habitat. Mais il en existe aussi dans les zones basses : Mauguio, et plus à l'ouest, Gruissan, en sont de purs exemples.

Ces nouveaux sites n'étant pas perçus comme les successeurs d'une *villa*, l'expression « *villa et castrum* » ne leur est pas appliquée. Revendiquant leur nouveauté dans leur dénomination, les nouveaux *castra* ne s'implantent pas pour autant dans un pays vide ; et notamment privé de tout équipement religieux ; des églises antérieures existent à proximité (fig. 2) : à Montpeyroux, Saint-Martin de l'Adisse, au Pouget, Saint-Saturnin de Camprignan, Notre-Dame de Seistairgues près de Montarnaud, etc. Les documents n'ignorent pas cette proximité, ni l'appartenance du site castral à une paroisse : explicitement, la liaison est faite entre le *castrum* et l'église, prenant en compte la dénivellation comme une caractéristique essentielle des rapports topographiques : les chartes spécifient que l'église est *sub* ou *subtus castrum* et parlent du chemin qui descend vers l'église¹⁶.

Cette église, de fondation antérieure au *castrum*, souvent associée à un cimetière, garde sa fonction paroissiale, au moins jusqu'au XIII^e s. en règle générale. Dans la plupart des

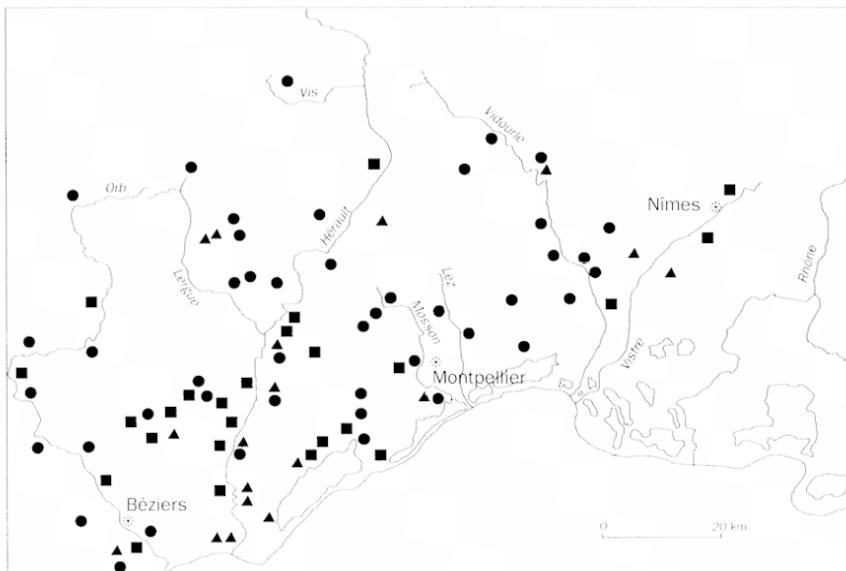


FIG. 1

Polarisation de l'espace et implantation castrale (X^e-début XII^e s.).

- ▲ Habitat polarisé au X^e s.
- *Castrum* perçu comme un site neuf (toponymie en mont, pui- etc.).
- *Castrum* perçu comme un site ancien (toponymie romane).

(M. Henry del./dAf).

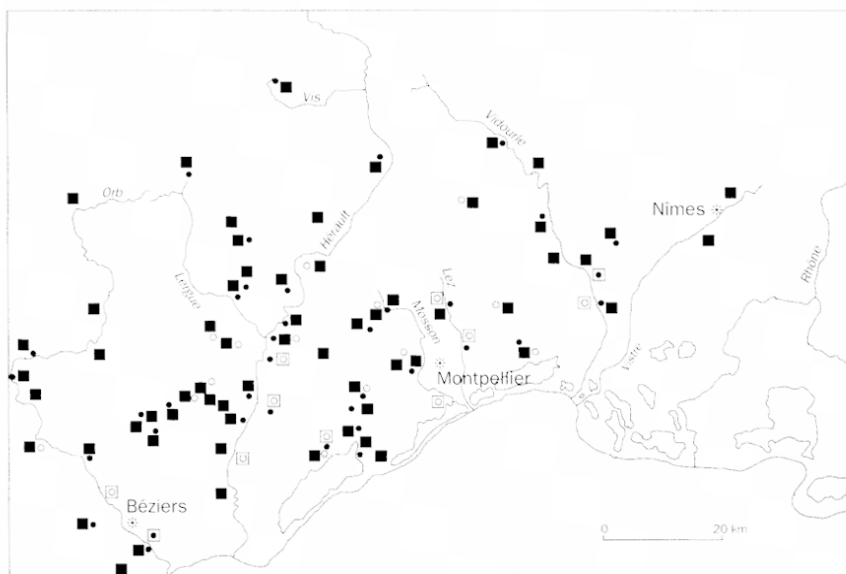


FIG. 2

Castra et églises (XI^e-XII^e s.).

- *Castrum*.
- Eglise paroissiale antérieure à la fondation castrale.
- Eglise paroissiale contemporaine ou postérieure à la fondation castrale.

NB : la position de ● ou ○ par rapport au carré indique l'emplacement originel de l'édifice religieux à l'intérieur ou hors de l'enceinte castrale.

(M. Henry del./dAf).

cas, un habitat demeure auprès de l'église. Ainsi se constitue un couple, dissocié par la dénivellation et par la distance horizontale presque toujours supérieure au kilomètre, entre l'église et le *castrum*, chacun concrétisant un noyau de peuplement.

Ces *castra* ne restent cependant pas vierges de toute implantation religieuse : une chapelle castrale se construit dans l'enceinte ; la plupart du temps, elle s'intègre aux fortifications. Toutes les chapelles castrales romanes encore debout étudiées par les historiens de l'art (Lugand *et al.* 1985 ; Clément 1989 : 375-384) datent au plus tôt de la seconde moitié du XI^e s. et sont incorporées aux structures de défense : Notre-Dame à Pégairolles-de-Buèges et Aumelas, Notre-Dame-du-Fort à Montarnaud, Saint-Etienne à Fouzilhon, Saint-Jean-Baptiste à Laroque-Aynier, Saint-Martial à Assas. Il faut souligner que ce phénomène est inconnu dans le plat-pays. Il ne concerne que les *castra* établis sur un site vierge, où la dénivellation est importante, notamment tout ceux de la bordure méridionale du Massif central. Il s'agit d'un véritable dispositif d'ensemble destiné à la défense alors que les églises paroissiales ou non recensées en plaine, le long et dans les fortifications, ne font que jouxter l'enceinte

sans participer pleinement à la stratégie militaire. Il y a là une différence fondamentale entre le littoral et l'arrière-pays ou les garrigues.

2.5.3.2 *Les castra issus d'une villa*

Dans les zones basses, le *castrum*, héritier du terroir de la *villa*, hérite également du bâtiment ecclésiastique (fig. 2). L'habitat reste longtemps dual, autour de l'église « *in ipsa villa* » d'une part et dans le *castrum* d'autre part. L'emploi simultané des termes *villa* et *castrum*, sous le même toponyme, dans le même document, révèle cette dualité d'autant plus durable que l'intervalle entre les deux sites est franc et leur dynamisme équivalent.

Loupien est un bon exemple de cette situation fréquente ; en 990, Loupien est appelé *villa*¹⁷. En 1086, l'église Sainte-Cécile est *ad castrum* (ADG, H 106 ; Cart. Psalmodi, f° 28r) ; *ad castrum*, c'est-à-dire à environ 500 m en l'occurrence. En 1116, la *villa* est encore clairement distincte du *castrum*, mais la bipolarisation *castrum villa-ecclesia* est claire

(HGL, t. V, col. 852). Le site de Sainte-Cécile est aujourd'hui dans les vignes, hors du village. Paulhan présente avec l'église Sainte-Marie un exemple analogue (Cart. Béziers, n° 49 : 52 ; ADHG, H Malte, Pézenas, XV, n° 149) à peine moins loin, et aujourd'hui intégrée au village, l'église Saint-Hilaire et le *castrum* de Mèze ; un peu plus loin Saint-Etienne et le *castrum* de Pignan.

La différence principale avec le cas précédent tient au fait que, à l'origine, le *castrum* ne construit pas de chapelle castrale : il n'y a pas de doublement de la fonction religieuse. Et rien n'empêche l'association topographique église-cimetière de subsister dans l'ancienne *villa*, lorsqu'elle existe.

2.5.3.3 *La construction de l'église près du castrum*

Il arrive que le jeune *castrum* ne dispose d'aucun équipement ecclésial proche, notamment dans les cas de *castra* perchés ; l'église paroissiale s'édifie alors en même temps que le *castrum* (fig. 2). Elle est rarement intégrée au château proprement dit, à l'intérieur de l'enceinte, mais s'implante le plus souvent légèrement en contrebas comme c'est le cas des églises dédiées à la Vierge à Mourèze et à Cornus (Cart. Béziers, n° 46 : 48-49 ; HGL, t. V, col. 314 [990] ; Cart. Gellone, n° 447 : 364 [1031]). A Neffîès qui dispose très tôt d'un barri, c'est-à-dire d'un quartier qui se développe hors enceinte, c'est là que s'établit l'église Saint-Alban (Cart. Béziers, n° 46 : 48-49 ; HGL, t. V, col. 314 [990] ; ADH, 3H1 [1123]). A Castries, l'édification de l'église paroissiale Saint-Etienne, au début du XII^e s., se fait à l'extérieur du périmètre fortifié. A Cournonsec, l'église Saint-Christophe est « *ante castrum de Cornone Sico* » (Cart. Guilhems, n° 425 : 605 [1148]), soit à 200 m devant le village adossé aux premiers escarpements de la montagne de la Moure. On pourrait multiplier les exemples. En revanche à Fontès, aucun élément ne permet de comprendre pourquoi l'église paroissiale Saint-Hippolyte¹⁸, dont l'érection semble contemporaine ou postérieure à la fondation castrale, est installée de l'autre côté de la Boyne, bien loin du village, car le barri ne paraît pas s'être à aucun moment développé de ce côté.

2.5.3.4 *L'église est au cœur du castrum*

Il y a quelques cas exceptionnels d'églises au cœur du *castrum*. Ils appartiennent normalement à des seigneuries ecclésiastiques mais sont rares. Sans doute le roi Louis VI, confirmant un soi-disant diplôme de Charles le Chauve, concède-t-il à l'évêque d'Agde en 1173 et à celui de Lodève en 1162 : « *novas fortias praecipue illas quae fuerint in ecclesiis vel cimiteriis earumque domibus et pertinentiis ecclesiis vel cimiteriis* » (Cart. Agde, n° 352 : 325 ; Cart. Lodève, n° 22 : 25). En fait, bien peu de noyaux fortifiés établis dans le *circuitus* de l'église et du cimetière se sont développés. Esclatian ne profite pas du dynamisme que connaissent les proches villages de Sauvian et de Vendrès. A Vias, où existait un premier ensemble fort appartenant à l'église et où le *castrum* bénéficia au XII^e s. d'un remarquable élan économique et social, le pôle de développement n'est pas l'église paroissiale.

Saint-Pons-de-Mauchiens représente une exception. Alors que les autres églises perchées, comme Saint-Mamet, sont restées isolées et peu à peu ruinées, Saint-Pons devient le cœur d'un *castrum* laïc, dépendant pour partie des vicomtes de Béziers, et d'autre part, de la seigneurie d'Aumelas et des seigneurs de Montpellier. Ici l'organisation entière du lieu fort s'articule autour de l'église. En 990, l'église de Saint-Pons, installée au sommet de son puech fait partie de la *villa* et paroisse de *Maloscanos*¹⁹ ; puis en 1046, le *castrum* apparaît pour la première fois dans les actes (HGL, t. V, col. 453). Il porte en déterminant le nom de *Maloscanos* jusqu'à la fin du XI^e s. (HGL, t. V, col. 563 [vers 1058] ; BN, Paris, Doat, 166 P° 48r [1060-1071]) et le perd alors jusqu'à une époque récente. Au même moment, l'église Saint-Pons a désormais son double autel : Sainte-Marie est venue s'ajouter à Saint-Pons dans le vocable de l'église (HGL, t. V, col. 771). Peut-être cet épisode correspond-il à l'absorption de l'ancienne église de *Maloscanos*, distincte initialement de celle de Saint-Pons. C'est à cette époque que le vicomte, partant en croisade, en fait don à l'abbaye de Gellone. L'église romane actuelle est datée du milieu du XII^e s. ; sa construction se serait échelonnée sur une quarantaine d'années (Clément 1989 : 59). A la fin du XII^e s. (Cart. Guilhems, n° 533 : 711-712), Guilhem de Montpellier renouvelle l'inféodation du lieu à Pierre de Rochefix en lui laissant le soin d'y reconstruire une *forcia*. Il ajoute « *sciendum est quod infra istud praedictum castlar est predicta ecclesia Sancte Marie et Beati Poncii* ». L'église est au cœur de la partie la plus haute du *castrum* et le fait mérite d'être spécifié ; sans doute est-elle déjà devenue l'église paroissiale.

Exceptionnel aussi est le cas de Villeneuve-lès-Béziers. La *villa* a brûlé pendant le XI^e s., sans doute entre 1062 et 1097. De cet incendie, elle tire son nom de Villeneuve-la-Crémade jusqu'au XVIII^e s. Au tout début du XII^e s. (Cart. Béziers, n° 122 : 170), le village est reconstruit et comporte un *castellum* percé de portails ; il s'est également doté d'une église paroissiale toute neuve, elle aussi reconstruite (Lugand et al. 1985 : 55 ; Clément 1989 : 82-84) (Cart. Agde, n° 323 : 288 [983] ; Cart. Aniane priv. pap., n° 6 : 89 [1106]). La fortification autour de Saint-Etienne, centre du *castellum*, s'est faite ici à la faveur de circonstances particulières. L'imitation du modèle urbain tout proche, Béziers, doit aussi être prise en compte. Il ne s'agit pas d'un véritable *castrum*, centre d'un pouvoir banal, mais d'un des exemples les plus précoces de l'emploi de ce terme au sens de village fortifié.

Villeneuve offre en raccourci l'image du processus, plus lent d'ordinaire, qui transforme les *villae* fortifiées en villages enclos au cours du XII^e s., au demeurant peu fréquent dans la région. Elle annonce aussi le mouvement de retour de l'église dans le village, retour qui s'amorce dans le courant du XII^e s.

Dans un long XI^e s., quand se précise la transformation du pays par le *castrum*, la dissociation entre l'église et le *castrum* atteint son apogée. Dans certaines *villae*, le processus de concentration des maisons dans le *circuitus* de l'église, fortifié peut-être, a peu nourri le mouvement de l'*incastellamento*. L'encadrement paroissial, qui manifeste un grand conservatisme, et l'encadrement castral constituent deux aspects de l'encellulement, mais deux aspects en dysharmonie dans cette région. La fin du XI^e s. et le

début du XII^e s. assurent dans le processus de regroupement des hommes et des activités économiques le triomphe de la structure politique, le *castrum*, sur l'encadrement religieux.

2.5.4 Le retour de l'église dans le castrum

Dans de nombreux villages, la croissance du XII^e s. voit revenir l'église dans le *castrum*. Sans doute le développement démographique et la diminution du nombre des sites d'habitat groupé impliquent-ils l'agrandissement des églises ; les campagnes de reconstruction s'accompagnent généralement d'un transfert de l'église paroissiale dans le *castrum*. Il s'effectue souvent dans les nouveaux quartiers, au barri, plus souvent encore dans le *cinctus inferior* qui s'élève alors. Ce retour s'opère suivant plusieurs schémas.

2.5.4.1 La construction d'une nouvelle église sous un nouveau vocable

Le cas de Loupian est encore une fois exemplaire. Une nouvelle église est construite vers le milieu du siècle, dédiée à saint Hippolyte, *intra muros*, mais en limite de l'enceinte extérieure (Lugand *et al.* 1985 : 33-34 ; Clément 1989 : 82-84). En 1181, Sainte-Cécile est encore l'église paroissiale où elle demeure, sur son ancien site, à environ un demi-kilomètre, entourée du cimetière (ADH ; Cart. Valmagne, reg. A, f° 101r). Le transfert de la paroisse à l'église du centre se fait donc postérieurement à cette date, probablement au XIII^e s. Nébian offre une variante de ce modèle : ici la nouvelle église Saint-Julien accompagnée de son cimetière est, à la fin du XII^e s.²⁰, hors les murs, au barri ; elle s'y trouve encore aujourd'hui.

2.5.4.2 La chapelle castrale prend le relais de l'ancienne paroisse

Lorsque la réussite du *castrum* le transforme en un gros bourg fortifié, la chapelle castrale est érigée en paroisse et l'ancienne paroisse, peu à peu désertée par les maisons, se transforme en église rurale. Tel est le cas de Puissalicon, où le clocher roman de la tour Saint-Etienne, à 1 km en contrebas, rappelle l'ancienne localisation paroissiale, transférée à la chapelle castrale. Il en va de même à Puécha-bon, Pégairolles-de-Buège, Laroque-Aynier... Ce dernier transfert est d'ordinaire postérieur au milieu du XII^e s. comme à Laroque-Aynier où il est bien connu grâce à un document de 1155 qui a fait l'objet d'une analyse détaillée d'André Dupont (Dupont 1952) (Cart. Maguelonne, n° 93 : 182). Que devient alors l'ancienne église paroissiale et son cimetière ? En général, comme à Mauguio, elle est abandonnée au milieu des cultures ; abandonnée par les maisons, car la générosité des fidèles ne les oublie pas *in articulo mortis*, y compris les œuvres dont la fonction est d'entretenir les bâtiments.

2.5.4.3 Le castrum englobe peu à peu l'église paroissiale de la villa

Dans d'autres cas, le *castrum* grossit jusqu'à englober l'église. Soit que s'étende en sa direction un quartier non enclos, comme à Lézignan-la-Cèbe, où en 1192 une charte signale que l'un des estars de la *villa* où s'est édifiée l'église confronte le *castrum* de midi (ADHG, H Malte, Pézenas XII, n° 134) ; l'enceinte du *cinctus inferior* n'est donc pas encore construite et l'église Notre-Dame est hors les murs. Soit que, comme à Villeneuve-lès-Maguelonne, à Poussan ou à Sauvian, l'église paroissiale soit rapidement englobée par l'enceinte inférieure, celle du village.

2.5.4.4 Les castra ecclésiastiques

Il faut enfin faire un sort particulier aux rares *castra* qui tombent entre les mains de l'Église, comme Nézig-nan-l'Evêque ou Montblanc. Bien que nous n'ayons pas de documents écrits les concernant, l'emplacement actuel de l'église montre que l'autorité ecclésiastique l'a parfois installée au cœur du *castrum*. Ce n'est pas le cas à Nézig-nan où l'église est classiquement dans le *cinctus inferior*. Mais à Montblanc, la vaste église, chœur roman, mais nef et fortification gothiques, trône au milieu du village, comme le symbole de la seigneurie épiscopale.

Au XIII^e s., l'église a tendance à s'installer dans le *castrum* devenu un gros village fortifié, soit par la construction (ex nihilo ou par transformation de la chapelle castrale), soit par extension du *castrum* en sa direction. Sans doute l'accroissement du village est-il sollicité vers elle, mais le plan radio-concentrique demeure et on ne voit guère de village ressemblant à une comète dont la queue s'élancerait du *castrum* vers l'église paroissiale, à la différence de nombreux castelnaux aquitains (Cursente 1980 : 162-164). Le tropisme de l'habitat en direction de l'église reste modéré.

Cette insertion de plus en plus nette du bâtiment ecclésial dans le tissu bâti risque de remettre en cause l'association topographique du cimetière et de l'église. Il n'y a pas de place pour une nécropole autour d'une chapelle castrale. Pas de nécropole non plus près de l'église dans les rares cas où elle est au centre du *castrum*, comme à Saint-Pons-de-Mauchiens, ou dans les *castra* qui sont devenus des seigneuries ecclésiastiques ; on continue d'ensevelir autour de l'ancienne église paroissiale. La situation est moins claire pour les anciennes églises paroissiales, peu à peu englobées dans le tissu bâti, très serré, du *castrum*, lorsque l'église siège au barri ou au *cinctus inferior*.

Les renseignements écrits concernant la nécropole ne sont pas légion. Ils sont quelquefois explicites, comme à Montagnac ; trois mentions échelonnées à la fin du XII^e s. et au début du XIII^e s. indiquent que des actes ont été passés dans le cimetière devant les portes de l'église Sainte-Marie (Cart. Agde, n° 87 : 91 ; ADHT, Cart. Valmagne, Garrigues : 96, f° 77v ; Cart. Valmagne, Font-Mars : n° 10). Ou bien encore à Marseillan où en 1192 deux manses situés « *infra castrum* » confrontent le jardin de Saint-Jean (l'église), le fossé (*vallatum*) et le cimetière (BN, ms. lat. 9999 ; Cart. Agde, n° 65, f° 67). A Clarensac, en 1190, un estar et sa cour,

construits sur le puech de l'église Saint-André, jouxtent le cimetière, d'autres estars et un jardin (ADG, G234). Enfin, à Villeneuve-lès-Maguelone, le cimetière des laïcs est ceint de murs et de portails (Cart. Maguelone, n° 29 : 46 [1129-1160]).

Pour juger de la situation, il faut le plus souvent s'appuyer sur des indices indirects. Les élections de sépulture indiquent le choix du cimetière d'une église sous la forme suivante : « *in cimiterio Sancti Joannis de Marselliano* » par exemple. De même lorsque le cimetière est habité. En effet, la construction de maisons, fours, celliers... à l'intérieur de la nécropole est de plus en plus attestée à partir du début XII^e s.²¹. Elle témoigne certainement d'une densification du bâti au sein du village car la plupart du temps ces nécropoles sont associées à l'église du lieu, comme à Saint-André de Codols, Cazilhac ou Saint-Martin de Londres²². Mais elle pérennise surtout une structure archaïque précastrale qualifiée de *castrum*, c'est-à-dire de village enclos à partir de la seconde moitié du XII^e s. Dans ces deux cas, on peut supposer que le cimetière est demeuré près de l'église.

Au total, ces mentions sont peu nombreuses. En revanche, très fréquentes sont celles, laconiques, selon lesquelles, un acte a été passé, non pas *in cimiterio ante fores ecclesie*, mais seulement *ante fores ecclesie* ou *ante ostium ecclesie*. Peut-on en conclure qu'il y a devant l'église, non pas un cimetière, mais un espace vague, une sorte de place non aménagée. Alors la majorité des *castra* du bas Languedoc aurait connu la dissociation médiévale entre l'église et la nécropole. Ainsi à Montfrin, où plusieurs actes stipulent que le cimetière est à Saint-Martin de Trévils, même si une nouvelle église est édiflée au *castrum* (ADBR, 56H5253 [1161], [1178] ; ADG, H 659 [1178]). Malheureusement, on cherche vainement dans les confronts des terres vendues, cédées ou données, la trace d'un cimetière les jouxtant pour le localiser dans le terroir castral. Peut-être est-ce chercher une aiguille dans une botte de foin ? Cette dissociation église-nécropole n'est en tout cas pas absolue. Encore aujourd'hui demeurent dans la région quelques églises paroissiales, aux limites du village, avec leur cimetière.

104

2.5.5 Conclusion

La rupture du couple cimetière-église paroissiale est consommée dès l'origine de la fondation castrale. Les seules exceptions notables recensées concernent soit les seigneuries ecclésiastiques, soit les *castra* perchés en un site neuf, où l'église paroissiale, édiflée conjointement avec le *castrum*, se trouve en contrebas du *castellum*, mais ces exemples sont relativement rares. C'est bien la résistance indéniable du maillage paroissial et cimetériel à la trame castrale, jusque dans la seconde moitié du XII^e s. et début du XIII^e s. qui caractérise le mieux les rapports entre deux structures de peuplement.

Contrairement à la France du Nord, l'attache religieuse, cimetière ou église paroissiale, n'a pas fixé l'habitat castral bas-languedocien. Au contraire, le *castrum* avant tout laïc et d'abord aristocratique a fait fi de toute structuration religieuse. Il y a là une différence majeure avec le modèle italien où, très vite, l'*ecclesia castri* devient la nouvelle circonscription religieuse reléguant la *plebs antiqua* au rang d'oratoire

rural (Toubert 1973 : 859-868). En Languedoc, la dissociation habitat-circonscription religieuse est particulièrement forte même et surtout pour les *castra* qui font suite à une *villa*. L'église paroissiale est le dernier point de résistance d'une *villa* à l'*incastellamento*. Sa disparition consacre presque toujours la mort d'une *villa*, mais beaucoup demeurent debout, les églises rurales bénéficiant des générosités des laïcs qui possèdent des biens à proximité.

De telles constatations supposent un réseau paroissial précastral déjà bien implanté qui s'articule notamment autour des *villae* fortes, premières amorces du regroupement des hommes. En Vaunage comme en Lauragais (Passelac 1984 ; Baudreu 1986, 1987 ; Cazes 1987 ; Parodi *et al.* 1987), l'archéologie confirme la pertinence d'une telle analyse. Cependant, les signes d'une mutation de ce réseau apparaissent dès la fin du XI^e s. mais surtout durant le XII^e s. : c'est la construction d'une nouvelle église paroissiale généralement hors les murs, au *barri* ou plus rarement dans la zone définie par le *cinctus inferior*, mais jamais dans le *cinctus superior*, noyau fort par excellence du *castrum*. Ce mouvement est relativement limité et se traduit surtout dans les *castra* de la plaine, là où la transformation du *castrum* en un village fortifié a réussi. Les *castra* de relief voient l'édification d'une chapelle castrale qui devient peu à peu l'église paroissiale du village.

Cette réintégration secondaire de l'église dans le *castrum* est cependant comme un second rejet, puisque même *intra muros*, elle n'obtient jamais qu'une position marginale. Cependant, si le *cinctus superior* ou le *caput castri* qui représentent symboliquement l'aristocratie (elle l'a souvent déserté pour des demeures plus confortables au sein du village) lui demeure fermé, l'installation de l'église dans le *cinctus inferior* ou au *barri* n'est pas dépourvue de sens. Elle fait de l'église la chose de la communauté et participe à la maturation du sens collectif des villageois. Non que les seigneurs se soient désintéressés du sort de l'église paroissiale et même des autres églises du terroir, leurs testaments le montrent, mais l'emplacement nouveau de l'église, au milieu des vivants, préfigure l'étape suivante où, au milieu du XIII^e s., l'administration communale naissante prend en main le bâtiment ecclésial, en assume la charge et préside à sa destinée.

NOTES

- 1 – Cart. Agde, n° 289 : 260 (989 vers) « *garriga quae est foras terminium de Pineto.* »
- 2 – On remarquera également que l'appartenance de l'église à la villa n'est pas exprimée sous la forme laconique et directe « *Santus Petrus de Abeliano* » par exemple où le vocable est lié étroitement au nom de la villa. Dans les documents du x^e s., l'église est au mieux « *in villa X* » ou plus souvent « *ecclesia Santa Columba quae est fundata in villa de.* »
- 3 – Par exemple Saint-Pierre a Pullo ne comporte jamais la mention expresse de *cimeteria* (Livre Noir, n° 55 v : Cart. Béziers, n° 27 : 21-22) etc.
- 4 – Livre Noir, n° 159 v : Cart. Béziers, n° 20 : 15 et HGL, V, col. 176 : Cart. Aniane, n° 275 : 401 (972-978).
- 5 – Livre Noir, n° 234 v : Cart. Béziers, n° 31 : 27. On en trouverait de nombreux autres exemples.
- 6 – Cart. Agde, n° 320 : 285 : « *dono tibi [...] medietatem de ipsis ecclesiis et de ipsa turre et de ipso cincto.* »
- 7 – Cart. Agde, n° 315 : 281 : « *in ipsa villa [...] mansiones duas quae sunt infra cincto de turre Sancti Stephani.* »
- 8 – Livre Noir, n° 34 v : Cart. Béziers, n° 31 : 26 : « *in villa Sclaciano et in suo terminio sua de ipsa ipsam suam medietatem de ecclesia Sancti Baudilii qui est fundata in villa Sclaciano cum ipsa medietate sua de ipsa turre et cum ipso pogio et cum ipsa cella et cum ipso cimiterio et cum ipsis terras et vineas et cum ipsos medios decimos.* »
- 9 – Parmi plusieurs documents du Cart. Gellone, n° 279 : 231 (964) : « *villam que vocant Caucos cum ipsa ecclesia Sancti Martini vel cum ipsa turre et cum omnibus pertinentiis suis [...] vineis, campis, [...]* » et n° 281, 233 (967) : « *ecclesiam Sancti Martini [...] et villam que vocant Caucos cum ipsa turre vel cum piscatorias et salinis [...].* »
- 10 – Cart. Lodève, n° 11.15 : Gall. christ., t. VI, col. 268 et BN, lat. 12761, f° 508, (988) : « *in villa quam dicunt Foderias ecclesiam quae est fundata in honorem S. Mariae cum ipsa turri et cum ipsis fortalitiis quae modo sunt et in antea etiam erunt et in villa quam vocant Superbis (Supertis) ecclesiam quae est fundata in honorem S. Gerardi (Gerald) cum ipsa turre et cum ipso cincto et cum ipsis fortalitiis quae modo sunt et in antea etiam erunt.* » Nous suivons l'identification de Superbis avec Soubès, suivant la proposition de F. Journot (Journot 1990).
- 11 – Aumes, Cart. Agde, n° 327 : 291 : « *in villa Almas. Ibidem donamus vobis medietatem de ipsa turre et medietatem de ipso cincto et medietatem de ipsas forticias quae ibidem sunt et in antea erunt factae* » ; Lignan, Livre Noir, n° 154 : Cart. Béziers, n° 39 : 38 : « *donamus. [...] villa vocabulo Lignano cum suis terminiiis, cum ipsa turre vel cinctos vel cum ipsos vallos et cum casis [...].* »
- 12 – Cart. Lodève, n° 11 : 15-16 ; Gall. christ., t. VI, col. 268 et BN, Paris ms. lat. 12761, f° 508 (988).

- 13 – Il arrive toutefois que « *in ipsa villa* » le document ne cite que des parcelles cultivées comme les deux champs donnés en 1010 à Pinet : « *in ipso terminio in ipsa villa* » et dont tous les confronts sont des terres, révélant soit que le sens de l'expression « *in ipsa villa* » est ambigu, soit que le noyau de l'habitat groupé est encore peu dense et constitue un assemblage de maisons et de parcelles cultivées (Cart. Agde, n° 334 : 296).
- 14 – Livre Noir, f° 171 v ; Cart. Béziers, n° 66 : 79-80 : « *in ipsa ecclesia Sancti Andree que est fundata in villa Bitignano cum decimis et pertinentiis et offerendis et et vigilliis et cimiteriis et ipsum preveurilum totum et ab integrum et ipsam ecclesiam totam intus et de foris cum omni atrio que in circuitu ecclesie est et ad ipsam ecclesiam pertinentem, cum omnes mansiones que in circuitu ecclesie sunt et in antea ibi erunt facte et cum omni honore ecclesiastico et vineis et terris.* »
- 15 – Livre Noir, f° 103 : Cart. Béziers, n° 26 : 21 : « *duas partes de ipsa tota ecclesia Cumexanos et cum duas partes de ipso fonte et cum ipsos rrgos et de ipsos campos totos que pertinent a Sancto Genesio.* »
- 16 – Cart. Aniane, n° 226 : 356 (1094-1108) ; Cart. Gellone, n° 168 : 151 (1077-1099) ; n° 165 : 149 (1097) et n° 267 : 221 (1106) ; ADHG, H Malte, Pézenas XVI, n° 161 (1187) et *ib.*, XVII n° 171 (1153).
- 17 – HGL, V, col. 316 ; Cart. Béziers, n° 49 : 53 : « *in villa Lupiano* » mais « *castrum quod vocant Mercario* » etc. dans le même document.
- 18 – Cart. Gellone, n° 263 : 219 (1080) : « *in parochia Sancti Hipoliti de castro quod dicitur Fontes* » ; BN, Paris, Doat, vol. 166, f° 48r (1060-1071).
- 19 – HGL V, col. 316 ; Cart. Béziers, n° 49 : 54 (990) : « *ecclesia que vocant Sancti Pontii cum ipso poio, et ipsa villa que vocant Maloscanos cum ipsa ecclesia et alium alodem quantum ibidem habeo.* »
- 20 – Cart. Gellone, n° 561 : 485 (1207) ; ADHG, H Malte, Pézenas IV, n° 35 (1175) ; Pézenas XII, n° 136 (1205) et H Malte 105 B, f° 55, n° 27 ; ADBR, 56H4343, n° 4 (1215) ; ADH, Cart. Valmagne, reg. B Vairac, n° 26, f° 141 v.
- 21 – Cart. Guilhems, n° 225 : 381 (xii^e s.) : « *cellarium cum domo cimiterii et quicquid habeo in cimiterio* » ; ADG, G370 (xii^e s.) : « *domi cimitarii* » ; Cart. Maguelone, n° 75 : 155 (1147) : « *quicquid [...] in usaticis domorum (et) cimiterii ecclesie Sancti Severi de Garricis* » ; Cart. Saint-Victor de Marseille, n° 1107 : 582 (1164) : « *stare cum curia [...] in cimiterio Sancti Michaelis de Brugueris.* »
- 22 – Cart. Nîmes, n° 208 : 330 (1108-1137) : « *duas mansiones cum ipsa corteta. Et sunt in cimiterio Sancti Andree de Codols [...] et pro mansionem que se tenet ad ecclesiam Sancti Andree* » ; Cart. Maguelone, n° 52 : 104 (1109-1129) : « *omnes qui ecclesie beati Leoncii de Cassiliaco censum seu usaticum. [...] debent scilicet Aldebertus de Cassiliaco pro suo stare et alio honore quem habet infra cimiterium [...]* » ; Cart. Gellone, n° 546 : 469 (1162) : « *homines habitantes in cimiterio Sancti Martini cocant in illo furno ad fornicam.* »

BIBLIOGRAPHIE

- Baudreu 1986** : BAUDREU (D.). — Une Forme de villages médiévaux concentrés : le cas du bas Razès. *Archéologie du Midi médiéval*, t. 4, 1986, p. 49-73.
- Baudreu 1987** : BAUDREU (D.). — L'Habitat médiéval en bas Razès (Aude). In : *Paysage monumental de la France autour de l'an mille, région Languedoc-Roussillon*. Paris : Picard, 1987, p. 448-451 et 483-485.
- Bourin-Derruau 1987** : BOURIN-DERRUAU (M.). — Villages médiévaux en bas Languedoc : genèse d'une sociabilité (x^e-xiv^e s.). Paris : L'Harmattan, 2 vol.
- Cart. Aniane** : CASSAN (Abbé), MEYNIAL (E.) éd. — *Cartulaire d'Aniane*. Société archéo. de Montpellier, 1900.
- Cart. Béziers** : ROUQUETTE (J.) éd. — *Cartulaire de Béziers (Livre noir)*. Paris-Montpellier, 1923.
- Cart. Agde** : TERRIN (O.) éd. — *Cartulaire du chapitre d'Agde*. Paris-Nîmes, 1969.
- Cart. Gellone** : ALAUS (P.), CASSAN (Abbé), MEYNIAL (E.) éd. — *Cartulaire de Gellone*. Société archéologique de Montpellier, 1898.
- Cart. Guilhems** : GERMAIN (A.), CHABANNEAU (C.) éd. — *Cartulaire des Guilhems de Montpellier, Liber instrumentorum memorialium*. Montpellier : Société archéologique de Montpellier, 1884-1886.
- Cart. Lodève** : MARTIN (E.) éd. — *Cartulaire de la ville de Lodève*. Laffitte Reprints, 1979.
- Cart. Maguelone** : ROUQUETTE (J.), VILLEMAGNE (A.) éd. — *Cartulaire de Maguelone*. Montpellier, 1912-1914.
- Cart. St-Victor** : GUERARD (B.) éd. — *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*. Paris, 1857.
- Cart. Nîmes** : GERMER-DURAND (E.) éd. — *Cartulaire de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes*. Nîmes, 1874.
- Cazes 1987** : CAZES (J.-P.). — L'Habitat rural dans le Lauragais. In : *Paysage monumental de la France autour de l'an mille, région Languedoc-Roussillon*. Paris : Picard, 1987, p. 447-448 et 483-485.
- Cheyette 1977** : CHEYETTE (F.). — The Origins of European villages and the first european expansion. *Journal of economic history*, t. 37, n° 1, 1977, p. 182-206.
- Cheyette, Duhamel-Amado 1983** : CHEYETTE (F.), DUHAMEL-AMADO (C.). — Organisation d'un terroir et d'un habitat concentré ; un exemple languedocien. In : *Habitats fortifiés et organisation de l'espace en Méditerranée médiévale* : table ronde de Lyon, 1982, p. 35-45.
- Clément 1989** : CLÉMENT (P.-A.). — *Eglises romanes oubliées du bas Languedoc*. Montpellier : Presses du Languedoc, 1989, p. 375-384.

Cursente 1980 : CURSENTE 1980 (B.). — *Les Castelnaux de la Gascogne médiévale*. Bordeaux : Fédération historique du Sud-Ouest, 1980.

Duhamel-Amado : DUHAMEL-AMADO (C.). — Pouvoirs et noblesse dans la Gothie : formation du réseau aristocratique biterrois au x^e s. In : *La France de l'an Mil* : actes du colloque de Barcelone : *Hugues Capet (987-1987)*.

Duhamel-Amado : DUHAMEL-AMADO (C.). — *Du Groupe aristocratique au lignage. Parenté, familles et patrimoines dans les vicomtés de Béziers et d'Agde du x^e au milieu du xii^e s.* : thèse de doctorat d'Etat en cours d'achèvement, université de Paris IV.

Dupont 1952 : DUPONT (A.). — Création et organisation d'une paroisse rurale au milieu du xii^e s. : La Roque-Aynier. *Etudes médiévales offertes au doyen A. Fliche*. Faculté des lettres de Montpellier, 1952, p. 43-53.

Durand 1991 : DURAND (A.). — *Paysages, terroirs et peuplement dans les campagnes du bas Languedoc* : thèse, université de Paris I, 2 vol., 1991.

Gall. christ. : *Gallia christiana*, vol. VI, 1789 et XIII, 1874.

Giry 1983 : GIRY (J.). — *Les Vieilles églises à chevet carré de l'Hérault*. Rodez : COOPIM, 1983.

Hamlin 1983 : HAMLIN (F.-R.). — Les Noms de lieux du département de l'Hérault. In : *Nouveau dictionnaire topographique et étymologique*. Poussan, 1983.

HGL : DEVIC (C.), VAISSETE (J.) éd. — *Histoire générale de Languedoc*. Toulouse-Privat, 1872-1905.

Journot 1990 : JOURNOT (F.). — *Archéologie des châteaux médiévaux de la montagne héraultaise (bassins de l'Orb et de la Lergue)* : thèse d'archéologie, université de Rennes II, 1990, 3 vol.

Livre noir : *Cartulaire de Béziers*. Paris-Montpellier, 1923.

Lugand et al. 1985 : LUGAND (M.), SAINT-JEAN (R.), NOGARET (J.). — *Languedoc roman*, 2^e éd. La Pierre-qui-Vire, 1985.

Magnou-Nortier 1974 : MAGNOU-NORTIER (E.). — *La Société laïque et l'église dans la province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne) de la fin du viii^e s. à la fin du xi^e s.* Toulouse : Publications de l'université de Toulouse-le-Mirail, 1974.

Parodi et al. 1987 : PARODI (A.), RAYNAUD (C.), ROGER (J.-M.). — La Vaunage du iii^e s. au milieu du xii^e s. : habitat et occupation des sols. *Archéologie du Midi médiéval*, t. 5, 1987, p. 3-60.

Passelac 1984 : PASSELAC (M.). — Nouvelles découvertes et observations aériennes de sites médiévaux en Languedoc. *Archéologie du Midi médiéval*, t. 2, 1984, p. 5-14.

Toubert 1973 : TOUBERT (P.). — *Les Structures du Latium médiéval : le Latium et la Sabine du ix^e à la fin du xii^e s.* Paris-Rome, 1973.